

Texte pour cahier des charges Collection ASSI D'ALPE

Fourniture de carreaux de céramique en grès cérame Panaria pour revêtements de sols et murs.

Caractéristiques du produit

Carreaux de grès cérame Panaria pleine masse, non émaillés, constitués d'un mélange très fin d'argiles de grande qualité auxquelles on ajoute feldspaths, quartz et kaolins, fabriqués par pressage à sec de poudre atomisées puis frittées par cuisson industrielle à des températures supérieures à 1200 °C.

Le grésage complet des carreaux permet d'obtenir un produit compact, non absorbant, résistant au gel, à la flexion, au choc, aux taches, aux attaques chimiques et aux écarts de température.

Conformité aux normes EN 14411-G / ISO 13006-G

La collection Assi d'Alpe est conforme aux réglementations exigées pour le premier choix en Italie et en Europe (UNI EN 14411-G) et au niveau international (ISO 13006-G).

Certifications de qualité et écologiques

Le maintien des caractéristiques du produit est garanti par le système de gestion de la qualité mis en place par Panaria dans ses centres de production et certifié selon la norme UNI EN ISO 9001.

La collection est fabriquée dans des centres de production dotés de systèmes de gestion environnementale certifiés UNI EN ISO 14001 (norme reconnue au niveau international) et EMAS (Règlement 1221/09 – système européen de management environnemental et d'éco-audit).

La collection contribue à remplir les critères visant à obtenir les crédits LEED. La teneur en matériaux recyclés pré-consommation est de 40 %, ce qui est certifié par un organisme externe qualifié (Règlement LEED V4 - Crédit MR). Le produit ne contient pas de COV (composés organiques volatils) et a obtenu la certification GREENGUARD GOLD. La Déclaration Environnementale Produit (DEP) est disponible afin de communiquer de manière transparente les performances environnementales de la collection Assi d'Alpe en se basant sur l'analyse du cycle de vie (ACV).

Description commerciale du produit	
Entreprise	PANARIA CERAMICA (Panariagroup Industrie Ceramiche S.p.A)
Collection	ASSI D'ALPE
Couleurs	CHALET, CIASA, MASO
Formats	20X90,5 cm
Surfaces	NATURALE
Bords	NON RECTIFIÉS
Épaisseurs	9,5mm

Texte pour cahier des charges Collection ASSI D'ALPE

Caractéristiques techniques

Type de produit : Grès coloré dans la masse (UGL)

Conforme à ISO 13006-G (Groupe BIa), EN 14411-G (Groupe BIa)

Caractéristique technique		Méthode d'essai	Caractéristiques requises par EN 14411-G / ISO 13006-G Groupe BIa-UGL	Valeurs moyennes ASSI D'ALPE
Absorption d'eau		ISO 10545-3	≤ 0,5 %	0,05 %
Effort de rupture (S)		ISO 10545-4	≥ 1300 N	2200 N
Résistance à la flexion		ISO 10545-4	≥ 35 N/mm ²	50 N/mm ²
Résistance à l'abrasion profonde		ISO 10545-6	≤ 175mm ³	145mm ³
Dilatation thermique linéaire		ISO 10545-8	Caractéristique non prévue	$\alpha \leq 7 \cdot 10^{-6} \text{ } ^\circ\text{C}^{-1}$
Résistance aux taches		ISO 10545-14	Classe 3 min.	5 RÉSISTANT
Résistance à l'attaque chimique (*)		ISO 10545-13	Tel qu'indiqué par le producteur	RÉSISTANT LA, HA
Résistance au gel		ISO 10545-12	Aucune altération	RÉSISTANT
Caractéristiques dimensionnelles	Longueur et largeur	ISO 10545-2	± 0,6 %, max ± 2 mm	CONFORME
	Rectitude des côtés	ISO 10545-2	± 0,5 %, max ± 1,5 mm	CONFORME
	Orthogonalité des côtés	ISO 10545-2	± 0,5 %, max ± 2 mm	CONFORME
	Planéité	ISO 10545-2	± 0,5 %, max ± 2 mm	CONFORME
	Épaisseur	ISO 10545-2	± 5 %, max ± 0,5 mm	CONFORME
Résistance au glissement	DIN EN 16165 – Annex B	-	-	R10
	DIN EN 16165 – Annex A	-	-	A
	BCR-TORTUS	-	-	$\mu > 0,40$
	ANSI A326.3	-	-	ID - DCOF ≥ 0.42 (Dry) IW - DCOF ≥ 0.42 (Wet) IW+***
Nuançage	ANSI A 137.1	Tel qu'indiqué par le producteur	V2 (Ciasa, Chalet) V3 (Maso)	
Réaction au feu	EN 13823	CPR (UE) 305/2011, 2000/147/CE, UNI EN 13501-1	Classe A1 (mur)	
	EN 9239-1		Classe A1 _n (sol)	
Conductivité thermique	EN 12524	-	$\lambda = 1,3 \text{ W/m } ^\circ\text{K}$	
Joint minimum recommandé (**)	Interne	-	3-4mm circa	

(*) Exception faite de l'acide fluorhydrique et de ses dérivés.

(**) Sauf indication contraire des instructions de pose nationales. Quoi qu'il en soit, il revient à la Direction des travaux de décider de la largeur des joints.

(***) à l'exception des zones caractérisées par un plus grand risque de glissade (comme les douches publiques, les piscines intérieures, etc.) pour lesquelles une surface antidérapante est recommandée.